



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 8 septembre 2014, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Marilyn Matheson, Martin Jones et Delmar Fisher, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire monsieur Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Roger-Claude Bernier, Steve Nadeau et Alain Villemure sont absents.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Fortin, est présent.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2014.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 8 septembre 2014
3. Adoption du procès verbal de la séance régulière du 4 août 2014
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport des activités du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Administration/ Sécurité publique
  - 7.2 Travaux publics et Environnement
  - 7.3 Urbanisme et Développement
  - 7.4 Loisir, sport et culture
  - 7.5 Golf
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Renouvellement du contrat de déneigement de la route 255 et l'ancienne route 108
  - 8.3 Autorisation de signature – permis d'arrosage
  - 8.4 Projet de déploiement d'oriflamme de la réserve internationale de ciel étoilé
  - 8.5 Fourniture de gravier pour les chemins privés
9. Législation
10. 2<sup>ème</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil

2014-09-106



No de résolution  
ou annotation

13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 6 octobre 2014, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ**

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la séance régulière du 4 août 2014 tel que déposé.

**ADOPTÉ**

4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)

5. Dépôt de la correspondance du mois

Le directeur général fait mention que parmi la correspondance portée à l'attention du Conseil aucune n'est d'intérêt public pour le présent mois.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration/Sécurité publique
- 7.2 Loisirs, sport et culture
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Golf

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 80 826 \$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 08-2014 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

2014-09-107

2014-09-108



2014-09-109  
No de résolution  
ou annotation

### **8.2 Contrat de déneigement de la route 255 et l'ancienne route 108**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transport du Québec demande à la Municipalité d'exécuter des travaux de déneigement, de déglacage, de fourniture des matériaux et site d'entreposage pour la route 255 et pour l'ancienne route 108, dans la municipalité de Bury, sur une longueur de 1,44 kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'une entente d'une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Bury le contrat portant le numéro 850867415 au prix global forfaitaire de 7 769.53 \$.

**ADOPTÉ**

### **8.3 Autorisation de signature – permis d'arrosage**

2014-09-110

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Fortin, à signer la demande de renouvellement de permis auprès du ministère du développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs pour l'application de pesticide au club de golf Pen-Y-Bryn de Bury conformément à la Loi et au règlement d'application.

**ADOPTÉ**

### **8.4 Projet de déploiement d'oriflamme de la réserve internationale de ciel étoilé**

2014-09-111

ATTENDU QUE la municipalité fait partie de la réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM) ;

ATTENDU QUE la réserve de ciel étoilé constitue un atout important pour la collectivité et la région ;

ATTENDU QUE la corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic a obtenu des fonds du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) afin d'incarner la réserve de ciel étoilé sur son territoire d'appartenance;

ATTENDU QUE l'incarnation de la réserve de ciel étoilé sur son territoire d'appartenance permettra de faire en sorte que les citoyens et citoyennes, des 35 municipalités qui la composent, développent un sentiment de fierté et d'appartenance à son égard ;

ATTENDU QUE l'appropriation des enjeux qui sont rattachées à la réserve de ciel étoilé par l'ensemble de la population permettra de renforcer le respect du cadre réglementaire qui a été mis en place par les municipalités afin de limiter la pollution lumineuse et facilitera le travail des inspecteurs municipaux.

ATTENDU QUE la corporation de l'ASTROLab offre à la municipalité l'opportunité d'obtenir gratuitement quatre (4) oriflammes à l'effigie de la réserve de ciel étoilé ainsi que les collets nécessaire à leur installation ;



Numéro de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE ces oriflammes permettront d'incarner la réserve de ciel étoilé en marquant le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité est disposée à procéder à l'installation de ces oriflammes sur son territoire.

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU à l'unanimité que monsieur Yvan Fortin, directeur général soit mandaté par la municipalité de Bury pour signer un protocole d'entente avec la corporation de l'ASTROLab du Mont-Mégantic afin de mettre en place, sur son territoire, des oriflammes à l'effigie de la réserve internationale de ciel étoilé.

**ADOPTÉ**

### **8.5 Fourniture de gravier pour les chemins privés**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande à l'effet de fournir du gravier pour les chemins privés;

ATTENDU QUE le code municipal permet à la municipalité de répondre à ce type de demande dans la limite de ses possibilités budgétaires;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas de prendre en charge l'entretien des chemins privés par la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU d'autoriser la fourniture d'un voyage de gravier par année aux associations de résidents ou propriétaires de chemins privés qui en feront la demande pour les chemins suivants :

Chemin du Domaine des Lacs  
Chemin Labrie  
Chemin Mercier/Bibeau  
Chemin Lavoie  
Chemin Larivière  
Chemin Bernard  
Chemin Éloi  
Chemin Anderson  
Chemin de l'Ancien Maine

QUE pour chaque chemin l'association ou le propriétaire de la rue désigne par écrit le nom de la personne responsable de l'entretien des chemins qui agira en leur nom.

**ADOPTÉ**

### **9. Législation**

### **10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)**

### **11. Varia et affaires nouvelles** Sans objet

### **12. Information des membres du Conseil**

2014-09-112



2014-09-113  
No de résolution  
ou annotation

**13. Levée de l'assemblée**


La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 35.

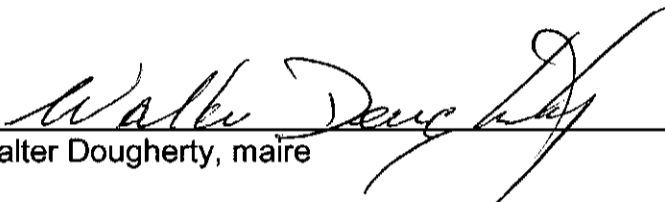
**La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra Lundi, le 6 octobre 2014, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

**Certificat de crédits suffisants:**

Je, soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2014-09-107, 2014-09-108.

Signé ce 9 septembre 2014,

  
\_\_\_\_\_  
Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

  
\_\_\_\_\_  
Walter Dougherty, maire

